

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2026

Convocations adressées le 23 juin 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 8

Membres présents : 8

Monsieur Thibault COULON, Madame Cathy SAVOUREY, Emmanuel DUMENIL, Monsieur Philippe FOURNIÉ (en visio), Madame Betsabée HAAS, Monsieur Patrick MICHAUD, Monsieur Brice DROINEAU, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE.

Membres excusés : 2

Monsieur Alain DELANCHY, Madame Cécile CHEVILLARD (suppléée par Monsieur Brice DROINEAU).

Membres suppléants présents non votants: 0

Pouvoir: 0

**CS260629-05 – FINANCES – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION DU PATRIMOINE -
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 ET AFFECTATION DU
RESULTAT**

Monsieur Philippe FOURNIÉ, 1^{er} Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

En raison d'une panne majeure du système HELIOS de gestion des comptabilités des collectivités territoriales, la Payeuse départementale, notre comptable public, nous avait informé être dans l'impossibilité d'établir le compte de gestion de l'exercice 2025 et donc pour le SMADAIT, de dresser le compte administratif 2025 lors du vote du budget en mars.

Ces problèmes étant résolu, il s'agit maintenant de vous proposer le compte de administratif 2025 du budget annexe.

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif du budget annexe Exploitation du patrimoine de l'exercice 2025 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	53 732,12€
Comprenant notamment :	
- Charges à caractère général	30 973,53€
- Charges de personnel	0,00€
- Autres charges de gestion courante (dont intérêts d'emprunt et ICNE)	22 758,59€

Recettes	306 838,78€
-----------------	--------------------

Dont :

- Produit de services	167 235,75€
- Redevances versées par les fermiers	139 603,03€

Soit un excédent de fonctionnement de	253 106,66€
--	--------------------

Investissement

Dépenses	791 028,64€
-----------------	--------------------

Comprenant notamment :

- Etudes (honoraires aménagement parking)	19 306,76€
- Aménagement de bâtiments publics (abri vélo)	9 112,00€
- Avances et acomptes sur immobilisation (travaux parking)	762 609,88€

Recettes	1 356 751,46€
-----------------	----------------------

Comprenant notamment :

- Emprunt	1 100 000,00€
- Subvention pour abri vélo	3 644,80€
- Affectation résultat fonctionnement en investissement	253 106,66€
- Amortissements des immobilisations	0 €

Soit un excédent d'investissement hors reports de	565 722,82 €
--	---------------------

Soit un besoin de financement des reports de	44 390,45€
---	-------------------

Soit un solde d'investissement avec reports de	268 225,71€
---	--------------------

Soit un excédent net global de clôture de (fonctionnement et investissement)	521 332,37€
---	--------------------

Il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 253 106,66€.

L'excédent de résultat en investissement est de 268 225,71€ et donc l'intégralité du résultat de fonctionnement peut être reporté en fonctionnement.

Le Président ayant quitté la salle, il est proposé au Comité syndical de donner au résultat l'affectation suivante :

- À l'article 001 (hors reports)	312 616,16€
- À l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	253 106,66€.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, 1^{er} Vice-Président, après s'être fait présenter le budget primitif 2025, le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Madame la Payeuse Départementale,

Considérant que Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2025, les finances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnançant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du Budget annexe Exploitation du patrimoine ;

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2025 :

- À l'article 001 (hors reports)	312 616,16€
- À l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	253 106,66€.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Le 1^{er} Vice-Président



Philippe FOURNIÉ